

015

HAUTS-DE-SEINE

2013

DOSSIER D'ENREGISTREMENT

DRE / Bureau de l'Environnement

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

06 OCT 2013

DRE / Bureau de l'Environnement

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Livre V, titre I du code de l'environnement

Révision du 06 Octobre 2016

Conformément à l'article R512-46 du code de l'environnement, cette procédure d'enregistrement est adressée en triple exemplaire au préfet du département avant la mise en service sur chantier d'une centrale à béton visée par la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

1. Préambule

La société DODIN CAMPENON BERNARD sas envisage d'implanter deux centrales à béton de chantier, dans le cadre du projet EOLE – consistant en l'extension de la ligne de RER E vers l'Ouest.

Le prolongement vers l'ouest de la ligne E du RER (EOLE) fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) par Arrêté inter-préfectoral DRE/BELP n°2013-8 du 31 Janvier 2013 et de deux Permis de Construire sous les références respectives PC 092 062 14 D 0048 et PC 092 026 14 D 0022.

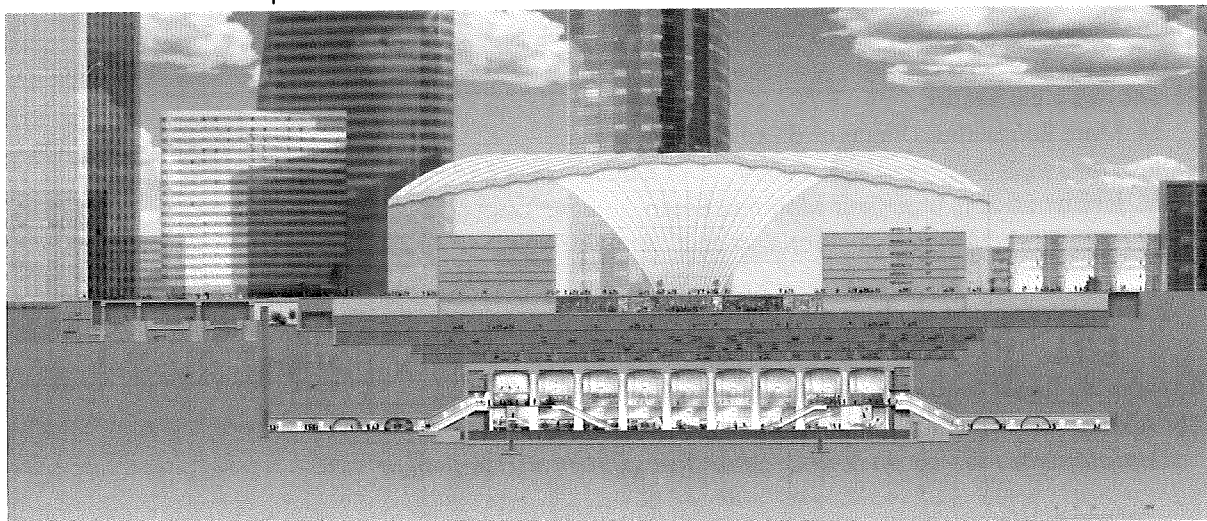


Figure 1: Nouvelle gare RER sous le CNIT - Quartier d'affaires de La Défense

Les deux centrales à béton seront situées en bord de Seine, à Nanterre. Les centrales fourniront une quantité totale de béton estimée à 200.000m³ sur une durée prévisionnelle de chantier de 48 mois.

Au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, l'installation est soumise à une procédure d'enregistrement conformément à la rubrique 2518 de la nomenclature ICPE - eu égard à la capacité de malaxage totale de l'installation de 6m³.

L'objet du présent dossier d'enregistrement est d'établir que l'unité de production de béton prêt à l'emploi mobile peut être exploitée dans le respect des règles générales et prescriptions techniques édictées au niveau national, notamment eu égard à ses capacités techniques et financières.

La présente demande d'enregistrement comprend les pièces listées à l'Article R.512-46-4 du Livre V du Titre I de la partie réglementaire du Code de l'environnement.

2. Généralités

2.1. Demandeur

Raison sociale : DODIN CAMPENON BERNARD

Forme Juridique : Société par Actions Simplifiée

N° de SIREN : 343 043 360

N° de SIRET : 343 043 360 001 83

Adresse de siège social :

20 Chemin de la Flambère, BP 83128, 31026 TOULOUSE Cedex

Nom et prénom du demandeur : Marc Roussilhes

Qualité du signataire : Directeur d'Exploitation

Adresse de correspondance :

M. Marc Roussilhes,
Chantier EOLE GC DEF1/DEF2
61 Avenue Jules Quentin
92000, Nanterre

Adresse de l'établissement soumis à l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement :

217 Avenue Jules Quentin, 92000, Nanterre

Personnes à contacter :

M. Marc Roussilhes, Directeur d'Exploitation

Mail : marc.roussilhes@projetdef-eole.fr Mobile : 06.13.42.24.10

M. Jérémy Coulon, Ingénieur Matériau Béton

Mail : jeremy.coulon@vinci-construction.com Mobile : 06.40.42.39.78

2.2. Emplacement et objet de l'activité objet de la demande d'enregistrement

Adresse du lieu d'implantation de l'Installation Classée :

217 Avenue Jules Quentin, 92000, Nanterre

Complément : Terrain en bord de Seine avec quai de déchargement

Référence cadastrale : Parcelles 91 et 94 – Feuille 000 D 01

Superficie de l'emprise de l'installation : 1500m²

Coordonnées de l'installation : 48.900946 N / 2.180323 E

Propriétaire du terrain : Port Autonome de Paris